

	PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)	PF 311- 051
54, rue Ernest MACAREZ 59300 VALENCIENNES www .pro-formation.fr	CACES® - R486A	Version 06/08/2024

OBJECTIFS

- ✓ Utiliser les appareils de type « nacelle élévatrice » dans les conditions optimales de travail et de sécurité, et en conformité avec les textes en vigueur.
- ✓ Savoir utiliser les EPI antichute liée à la conduite d'une PEMP
- ✓ Préparer et obtenir le CACES® R486A

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs ayant plusieurs années d'expérience dans la conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

PUBLIC ET PRE REQUIS

- ✓ Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel doit recevoir une formation adéquate (*art. R.4323-55 du Code du travail*) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (*art. R.4323-56*) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrête du 2 décembre 1998.
- ✓ Avoir 18 ans,
- ✓ Aptitude médicale à la conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnel.
- ✓ Selon la recommandation CACES® R486A les tests se feront en langue française sans interprète. Le candidat devra donc savoir s'exprimer, lire et écrire en Français.
- ✓ Dans le cas où la formation se déroulerait sur site (*Client*), un plan de prévention devra être établi et le plateau technique devra au préalable être validé par nos soins.

EFFECTIFS

Entre 2 et 6 personnes

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- PEMP de chaque catégorie (A ; B),
- Plateau technique certifié de 600m²,
- Structure d'évolution répondant aux exigences de la R486A,
- Porte char pour le chargement des nacelles,
- 8 salles de formation disposant d'un écran numérique tactile,
- Délivrance d'un livret.
- Application sur circuits imposés par la R486A en situation réelle (*aucune simulation n'est admise par la réglementation*),
- Conduite de PEMP selon la catégorie (A et/ou B),

Le ou les test(s) sont réalisés et validés sous la conduite d'un testeur certifié par un organisme certificateur dans la ou les catégories souhaitées.

DUREE

- 3 jours soit 21 heures en formation initiale

- 2 jours soit 14 heures en recyclage
- 1 journée soit 7 heures pour la partie pratique uniquement

ACCESSIBILITÉ

Locaux et formations adaptés à recevoir des personnes en situation de certains handicaps (nous contacter pour plus de précision)

VALIDATION

- ✓ Le ou les test(s) sont réalisés et validés sous la conduite d'un testeur certifié par un organisme certificateur dans la ou les catégories souhaitées.
- ✓ Evaluation théorique et pratique concernant l'utilisation des EPI antichute liés à la conduite d'une PEMP établie en amont du test CACES®
- ✓ Réalisation des tests d'évaluation théorique (en salle) et pratique (sur un plateau technique) répondant aux spécificités de la R486A, sur les connaissances et le savoir-faire des conducteurs, matérialisée par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®).

PROGRAMME

1- Les connaissances théoriques

1.1 Connaissances générales :

- 1.1.1 Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- 1.1.2 Rôle et responsabilités du responsable de chantier,
- 1.1.3 Dispositif CACES®
- 1.1.4 Rôle et responsabilités du conducteur
- 1.1.5 Rôle et responsabilités de l'accompagnateur,
- 1.1.6 Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

1.2 Technologie des PEMP :

- 1.2.1 Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,
- 1.2.2 Terminologie et caractéristiques générales
- 1.2.3 Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
- 1.2.4 Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- 1.2.5 Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP et organes de service correspondants,
- 1.2.6 Types d'organes de roulement existants sur les PEMP
- 1.2.7 Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP
- 1.2.8 Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

1.3 Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES® :

- 1.3.1 Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes
- 1.3.2 Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,

1.4 Notions élémentaires de physique :

- 1.4.1 Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- 1.4.2 Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).
- 1.5 Stabilité des PEMP :
 - 1.5.1 Conditions d'équilibre des PEMP,
 - 1.5.2 Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,
 - 1.5.3 Règles de stabilisation des PEMP,
 - 1.5.4 Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur
 - 1.5.5 Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.
- 1.6 Risques liés à l'utilisation des PEMP :
 - 1.6.1 Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés,
 - 1.6.2 Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme
- 1.7 Exploitation des PEMP
 - 1.7.1 Opérations interdites
 - 1.7.2 Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,
 - 1.7.3 Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
 - 1.7.4 Justification du choix et du port des EPI (*ancrage, harnais et autres dispositifs de retenue*) en fonction des préconisations du constructeur,
 - 1.7.5 Savoir vérifier le marquage du harnais (la dernière vérification, la date limite d'utilisation),
 - 1.7.6 Savoir contrôler l'état général du harnais (les sangles, les boucles métalliques, les coutures),
 - 1.7.7 Préparation au port du harnais (le bon positionnement des sangles, le serrage des sangles),
 - 1.7.8 Savoir entretenir correctement son harnais,
 - 1.7.9 Savoir vérifier que le système de protection individuelle contre les chutes est adapté à la situation de travail.
 - 1.7.10 Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.
- 1.8 Limites d'emploi :
 - 1.8.1 Signification des différents pictogrammes et des panneaux de circulation,
 - 1.8.2 Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,
 - 1.8.3 Balisage de la zone d'évolution,
 - 1.8.4 Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP,
 - 1.8.5 Consignation des équipements interférents,
 - 1.8.6 Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,
 - 1.8.7 Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives,
 - 1.8.8 Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.
- 1.9 Vérifications d'usage des PEMP :
 - 1.9.1 Principales anomalies concernant.

2 - Connaissances et savoirs faire pratiques

2.1 Prise de poste et vérification :

- 2.1.1 Vérification des EPI antichute,
- 2.1.2 Utilisation des documents suivants : notice d'instructions et rapport de vérification périodique,
- 2.1.3 Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,
- 2.1.4 Vérification visuelle de l'état de la PEMP et de ses contacts avec le sol afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- 2.1.5 Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge
- 2.1.6 Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs, Vérification des conditions météorologiques
- 2.1.7 Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (*courbes de charges*)
- 2.1.8 Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la PEMP, et choix du parcours adapté,
- 2.1.9 Balisage de la zone d'évolution,
- 2.1.10 Suivant le type de PEMP, déploiement des stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

2.2 Conduite et manœuvres :

- 2.2.1 Monter et descendre en sécurité de la PEMP (*règle des 3 points, sans sauter...*) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (*portillon, sous lisse relevable...*), utilisation du/des point(s) d'ancrage des EPI anti-chute,
- 2.2.2 Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (*structure, charpente, machine...*),
- 2.2.3 Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...,
- 2.2.4 Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- 2.2.5 Vérifier les points d'appui (*roues, stabilisateurs...*) de la PEMP à chaque positionnement,
- 2.2.6 Suivant le type et le groupe de PEMP,
- 2.2.7 Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme,
- 2.2.8 Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (*Norme FDE 52-401*) - Savoir réagir à un signal d'alerte,
- 2.2.9 Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

2.3 Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- 2.3.1 Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- 2.3.2 Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- 2.3.3 Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

TARIF

Nous consulter, par mail (contact@pro-formation.fr) ou par téléphone ([03.27.41.92.92](tel:03.27.41.92.92)).